

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
08/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 021-212105852-20250416-2025_16-DE



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, Mme MARET Chantal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal
Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme Chloé SORBIER

Absent : M. LUCOT Pierre**Secrétaire de séance :** M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max

Objet : Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté (Délibération n° 2025-16)

Le 16 avril 2024, le Conseil Municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal BORTOT, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la commune de Saulon-la-Chapelle est membre du Groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce Groupement de commandes ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT

